



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 24<sup>e</sup> jour de mai 2021 à 17 h 30, sont présents mesdames les conseillères, Luce Baillargeon, Jennifer Pearson-Millar et Nancy Deschênes et messieurs les conseillers Marcel Ladouceur, Simon Legault et Louis Demers, formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

Madame Sophie Choquette, adjointe au greffe, est également présente.

Conformément à l'arrêté 2021-023 du 7 avril 2021 du gouvernement du Québec et à l'ordonnance du premier ministre François Legault par le décret 433-2021 du 25 mars 2021, prévoyant que la région des Laurentides demeure en alerte maximale (zone rouge), la présente assemblée étant par vidéoconférence ouverte au public.

Il n'y a aucun participant par vidéoconférence.

#### Ouverture de la séance extraordinaire du 24 mai 2021 -1

Monsieur le maire, Steve Perreault, ouvre la séance extraordinaire à 17h33 après avoir constaté le quorum.

#### 2021-04-246 : Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire – 2

Tous les membres du conseil lèvent la signification de la convocation de cette séance extraordinaire se déclarant en avoir été informée au préalable.

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Embauche temporaire d'Yvan Genest consultant – poste directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
4. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par monsieur Simon Legault, conseiller

ET IL EST RÉSOLU que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 mai 2021, tel que transmis par l'adjointe au greffe

Adoptée à l'unanimité

#### 2021-04-247 : Embauche temporaire d'Yvan Genest consultant à titre de directeur général et secrétaire-trésorier – 3

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général et secrétaire-trésorier est à pourvoir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en processus de recrutement.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par monsieur Louis Demers, conseiller



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'embauche temporaire de M. Yvan Genest à titre de consultant au poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

AUTORISE le maire et madame Sophie Choquette, adjointe au greffe, de procéder à la préparation et la signature d'un contrat d'embauche temporaire au taux horaire de 50 \$/h, et ce, jusqu'à ce que le poste de directeur général et secrétaire-trésorier soit pourvu de façon permanente.


Adoptée à l'unanimité

### Période de questions- 4

### 2021-01-248 : Levée de la séance extraordinaire – 5

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ la séance extraordinaire est levée. Il est 17h37.

Adoptée à l'unanimité


  
\_\_\_\_\_  
Sophie Choquette  
Adjointe au greffe

  
\_\_\_\_\_  
Steve Perreault  
Maire

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Sophie Choquette, adjointe au greffe, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2021.

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Choquette  
Adjointe au greffe